

Lexique de la Banque et de la Finance

A

Abattement

Réduction de la base d'imposition.

Action

Titre représentant la propriété d'une fraction (partie) du capital d'une société, le plus souvent négociable en Bourse.

Actionnaire

Détenteur d'une action. L'actionnaire est copropriétaire de l'entreprise, ce qui lui donne généralement les droits et devoirs d'un associé.

Agios

Intérêts dus à la banque lorsque le solde de votre compte est débiteur.

Amortissement

Remboursement, en totalité ou par tranches successives, d'un capital emprunté, à des échéances fixées à l'avance.

Annuité

Pour un prêt : somme constante versée chaque année en paiement des intérêts d'une dette et d'une partie de son amortissement. L'annuité demeurant invariable (sauf modification du taux d'intérêt), la part des intérêts à payer diminue et la part de l'amortissement augmente.

Assurance vie

Quand le contrat arrive à terme : si l'adhérent assuré est en vie : versement d'un capital à celui-ci ou en cas de décès de l'adhérent assuré : versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Assuré

Personne physique sur la tête de qui repose le risque (décès, survie, maladie...).

Autorisation de découvert

Facilité de caisse d'un montant plus important et d'une durée plus longue. La durée d'un découvert ne doit pas dépasser 90 jours consécutifs : au-delà, il est nécessaire d'établir une offre de prêt.

Avenant

Document écrit qui modifie certaines conditions du contrat. L'avenant doit être conservé avec le contrat car il fait partie intégrante du contrat.

Ayant droit

Personne qui a des droits sur quelque chose. Dans une succession, ce terme désigne un héritier.

B

Bénéficiaire

Toute personne de votre choix (conjoint, enfant, parent, ami...) que vous aurez désignée pour bénéficier des avantages d'un contrat (notamment dans le cadre de l'assurance vie).

Bien personnel

Élément d'actif dont les titres sont établis au nom d'une personne plutôt qu'au nom d'une autre personne morale.

Biens meubles

Biens autres qu'immeubles.

Billet à ordre

Écrit par lequel le souscripteur s'engage à payer une somme précisée, à vue ou à une date convenue, avec ou sans intérêt.

Bourse

Marché public organisé où les organismes qui émettent des titres (entreprises, administrations, État...) peuvent se procurer des fonds, et où les investisseurs (particuliers, institutionnels, entreprises...) peuvent acheter ou vendre ces titres.

C

Capacité d'endettement

Évaluation de la capacité et de la volonté de rembourser un emprunt à partir des mouvements de caisse prévus ou d'autres sources.

Capital

Tout élément d'actif ou ensemble d'actif, financier ou physique, capable de produire des revenus.

Capitalisation

Mécanisme financier consistant à ajouter les intérêts au capital afin de les faire eux-mêmes fructifier. Les intérêts du capital placé ne sont pas distribués au bénéficiaire mais ajoutés à ce capital, venant l'augmenter d'autant. Le nouveau capital ainsi constitué produit alors des intérêts au même taux que le capital initial.

S'oppose à distribution.

Caution

Engagement donné par une personne ou un organisme, à l'égard de la banque, de s'acquitter d'un emprunt si le client emprunteur n'y satisfait pas lui-même.

Chèque de banque

Chèque émis par la banque et tiré sur ses propres agences ou sur ses correspondants. Souvent utilisé entre particuliers, il garantit la transaction pour le vendeur.

Compte à vue

Voir compte courant

Compte chèques

Voir compte courant

Compte courant

Également appelé « compte à vue » ou « compte-chèques » c'est le compte qui enregistre les opérations du client, tant au niveau des paiements que des encaissements. C'est à ce compte que sont notamment rattachés les moyens de paiement.

Compte joint

Compte courant ouvert au nom de deux (ou plusieurs) personnes qui ont chacune le droit de disposer seule de l'avoir du compte. Dans le cas d'un compte joint entre époux, le compte n'est pas bloqué en cas de décès d'un des cotitulaires.

Contrat

Engagement mutuel dont les conditions sont consignées dans un document. La signature des parties en présence signifie qu'il y a accord sur les termes du contrat.

Créance

Droit à une prestation en nature ou en espèces.

Créancier

Celui qui détient un droit de créance.

S'oppose à débiteur.

Crédit affecté

Crédit par lequel le contrat de prêt définit précisément l'objet financé. Le déblocage des fonds est étroitement lié à la réalisation de l'opération envisagée.

S'oppose à crédit non affecté.

Crédit d'impôt

Avantage fiscal obtenu dans certains cas et venant en déduction de l'Impôt sur le Revenu. En cas d'imposition insuffisante, l'excédent de crédit d'impôt est reversé au contribuable.

Crédit non affecté

Crédit dont le montant n'a pas d'usage prédéfini contractuellement : les fonds peuvent être employés à votre convenance.

S'oppose à crédit affecté.

Crédit permanent

Prêt à la consommation, souvent lié à une carte de paiement, qui permet de disposer à tout moment d'une réserve d'argent remboursable au fil de son utilisation et qui se reconstitue en fonction des remboursements effectués.

D

Date d'effet

Date d'entrée en vigueur d'un contrat, d'un avenant ou d'une garantie pouvant correspondre à la date du paiement de la première cotisation ou du premier versement.

Date de valeur

Date à laquelle prend effet l'inscription au compte d'une opération de crédit ou de débit. Les opérations de débit prennent effet un ou plusieurs jours avant leur enregistrement : les opérations de crédit, un ou plusieurs jours après.

Débiteur

Celui qui est tenu au remboursement d'une dette.

S'oppose à créancier.

Un compte débiteur présente un solde négatif.

S'oppose à créditeur.

Différé (= différé d'amortissement = franchise partielle)

Terme souvent utilisé dans le cadre d'un emprunt. Le différé représente la période durant laquelle vous ne remboursez que les intérêts et l'assurance correspondant au capital emprunté.

Dividende

Revenu d'une action représentant la part des bénéfices distribuée à ses actionnaires par une société.

Domiciliation

Indication des références bancaires d'une personne devant payer ou recevoir des fonds sur son compte.

Donataire

Bénéficiaire d'une donation.

Donateur

Auteur d'une donation.

Donation

Acte juridique par lequel un donateur se dépouille immédiatement et irrévocablement de la chose donnée au profit du donataire qui l'accepte.

E

Échéance

Date à laquelle un engagement doit être exécuté ou date qui marque la fin d'un contrat.

Endosser

Apposer la signature du bénéficiaire au dos d'un titre de créance (par exemple, un chèque) pour en transférer la propriété. L'endossement d'un chèque n'est possible qu'au profit d'un établissement bancaire pour encaissement.

Expatrié

Personne de nationalité française vivant à l'étranger et qui, de par sa domiciliation à l'étranger, devient non-résident fiscal français.

F

Facilité de caisse

Découvert accordé au client, utilisable jusqu'à 15 jours par mois. Des agios sont facturés pour l'utilisation de cette facilité.

FCP (Fonds Commun de Placement)

Portefeuille de valeurs mobilières en copropriété, géré par une société de gestion pour le compte des porteurs de parts.

Fiduciaire

Désigne la monnaie utilisée sous forme de pièces et billets (espèces). S'oppose à la monnaie scripturale (chèques, virements...).

Fond de portefeuille

Un OPCVM de fond de portefeuille est un OPCVM de base qui peut éventuellement figurer seul dans un portefeuille. Par la composition de ses actifs, il présente une moindre sensibilité aux

à-coups conjoncturels.

Frais de courtage

Rémunération d'un intermédiaire (prestataire de service, courtier...) perçue à l'occasion de transactions effectuées pour le compte de ses clients.

Frais de gestion

Frais destinés à rémunérer le gestionnaire d'un OPCVM. Ils représentent un certain pourcentage de l'actif brut, ils sont « indolores » car imputés sur le compte de résultat de l'OPCVM ; en conséquence, les calculs de performance les intègrent déjà.

Franchise

- En assurance, somme forfaitaire restant à la charge de l'assuré en cas de sinistre.
- Concernant un prêt, suspension contractuelle, pendant une période donnée, du remboursement en principal ou du paiement des intérêts :
- dans le cas d'une franchise partielle (voir différé), le client ne paie que les intérêts et l'assurance ;
- dans le cas d'une franchise totale, le client ne rembourse ni capital, ni intérêts.

H

Hypothèque

Garantie consentie par un débiteur à son créancier sur un bien immobilier pour couvrir sa dette sans que le propriétaire du bien immobilier en soit dépossédé.

I

Indice

Chiffre une évolution en prenant pour référence une valeur définie (on prend généralement le niveau 100).

Intérêts

- En phase d'épargne : rémunération des sommes placées.
- En phase d'emprunt : coût des sommes empruntées.

L

L.O.A. (Location avec Option d'Achat)

Prêt à la consommation surtout utilisé pour le financement de véhicules. Vous devenez locataire du bien financé pendant toute la durée du contrat. À l'issue de ce dernier, vous avez la possibilité d'acheter le bien à un prix déterminé en début de contrat.

M

Moyens de paiement

Tout ce qui permet de régler ses dépenses : argent liquide, carte bancaire, chéquier, prélèvement...

N

Nantissement

Contrat par lequel un débiteur remet une chose (titres le plus souvent) à son créancier en garantie d'une dette.

Non-résident

Personne dont le foyer, ou le lieu de séjour principal, ou le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, ou le centre de ses intérêts économiques est situé en dehors du territoire français.

O

Obligation

Valeur mobilière représentative d'un droit de créance à moyen ou long terme émise par une entreprise, une collectivité ou l'État, le plus souvent négociable en Bourse et remboursable dans des conditions fixées dans le contrat d'émission.

OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières).

Terme recouvrant les SICAV et les FCP.

Opposition

Mesure permettant de protéger ses moyens de paiement en cas de perte ou de vol.

Ordre de bourse

Ordre donné par le client à son intermédiaire financier d'acheter ou de vendre des titres en Bourse.

P

Part

- Unité de division du revenu global d'un foyer, servant à calculer son quotient familial.

- Représentation d'une partie d'un portefeuille de FCP.

P.E.A. (Plan d'Épargne en Actions)

Cadre fiscal permettant à toute personne domiciliée en France d'investir et de gérer un portefeuille d'actions européennes et/ou certains OPCVM actions françaises en franchise d'Impôt sur le Revenu et sur les plus-values sous certaines conditions.

Plus-value mobilière

Gain réalisé lors d'une vente de parts ou d'actions.

Pour un OPCVM, la plus-value se calcule de la façon suivante : (prix de rachat - droit de sortie, le cas échéant) - (prix de souscription + droit d'entrée).

S'oppose à moins-value mobilière.

Portefeuille

Ensemble des titres appartenant à une personne ou à une entreprise.

Position

État, solde d'un compte.

Prélèvement automatique

Mode de règlement automatisé qui consiste à prélever sur le compte la somme nécessaire au règlement d'une facture ou quittance.

Prélèvements sociaux

Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (C.R.D.S : 0,5 %) + Contribution Sociale Généralisée (C.S.G. : 7,5 %) + Prélèvement Social (2 %).

Prêt à la consommation

Prêt destiné au financement de projets divers tels que l'achat d'un véhicule, la réalisation de travaux, ou encore le financement des études. On distingue différentes formes de prêts à la consommation : les prêts personnels, les crédits permanents, la Location avec Option d'Achat (LOA).

Prêt immobilier

Prêt permettant de financer une opération immobilière.

Prêt personnel

Prêt à la consommation, non affecté contractuellement à un projet précis, qui permet d'user à votre convenance de la somme empruntée.

Prorogation

Prolongement de la durée d'un contrat pour une durée déterminée.

R

Relevé de compte

Récapitulatif des écritures passées sur un compte durant une période déterminée.

Rente

Somme que la banque verse périodiquement à un bénéficiaire dans le cadre d'un placement ou d'une assurance.

R.I.B. (Relevé d'Identité Bancaire)

Document permettant l'identification d'un compte.

Il regroupe le code de la banque, le code de l'agence, le numéro de compte et la clé R.I.B. (clé de sécurité du compte), ainsi que les coordonnées du titulaire. Il permet au titulaire d'un compte de communiquer ses coordonnées bancaires à des tiers, pour faciliter la réalisation d'opérations : virements, prélèvements...

S

Scripturale

Désigne la monnaie utilisée sous forme de jeux d'écriture (chèques, virements...).

S'oppose à la monnaie fiduciaire.

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable procédant pour le compte de ses actionnaires à l'acquisition et à la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Les actionnaires peuvent acheter ou vendre tous les jours de Bourse des actions de la SICAV, sur la base de la valeur réelle de l'actif qui détermine la valeur de l'action (valeur liquidative).

Solde

Montant qui apparaît sur un compte après l'inscription des opérations de débit et de crédit. Si le solde est positif, le compte est créditeur, s'il est négatif, le compte est débiteur.

T

Taux de change

Valeur d'échange d'une monnaie dans une autre.

Taux d'intérêt

Rémunération annuelle exprimée en pourcentage.

T.E.G. (Taux Effectif Global)

Taux annuel et/ou mensuel exprimé en pourcentage prenant en compte tous les éléments du coût d'un crédit : montant emprunté, durée, intérêts, assurances, frais de dossier...

Testateur

Auteur d'un testament.

T.I.P. (Titre Interbancaire de Paiement)

Document synthétisant vos coordonnées bancaires et donnant droit à l'organisme émetteur de prélever directement la somme nécessaire au règlement d'une facture ou d'une quittance.

Tiré

Entité recevant mandat de payer une somme déterminée. Il s'agit le plus souvent de la banque dont le client émet un chèque.

Tireur

Personne qui crée un chèque.

U

Usufruit

Droit réel principal permettant d'utiliser un bien et d'en percevoir les revenus, mais non d'en disposer.

Usufruitier

Titulaire d'un usufruit.

V

Valeur liquidative

Valeur obtenue en divisant l'actif net d'un OPCVM par le nombre de parts (FCP) ou d'actions (SICAV) en circulation.

Valeurs mobilières

Regroupent les actions, obligations, parts de FCP actions de SICAV...

Versement programmé

Somme de votre choix versée automatiquement et à cadence régulière sur un produit d'épargne.

Virement

Opération consistant à créditer un compte par le débit d'un autre.

Virement permanent

Virement dont le renouvellement est automatique, à une date et selon une procédure convenues entre la banque, le client et le bénéficiaire.